



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Madame Bety WAKNINE**

Directrice générale

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 13/PFD/1732312 (corr. DU : Martial Resibois)

Réf. CRMS : AA/MB/SGL40021\_650\_Place\_MarieJanson

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : SAINT-GILLES. Place Marie Janson

Demande de permis portant sur le réaménagement et la requalification de la place Marie Janson ainsi que des tronçons adjacents des rues de Moscou et Jourdan, dans le cadre du contrat de quartier durable Parvis-Morichar.

**Avis de la CRMS**

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 23/01/2020, reçu le 24/01/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 05/02/2020.

Étendue de la protection

*Les abords de la place bordant la rue Jourdan sont en zone de protection de l'église Saint-Gilles (AG du 16/03/1995). L'ancienne écurie, à l'angle de la rue Jourdan et de la rue de la Victoire, ainsi que le pavillon de l'ancienne poste, à l'angle opposé, tous deux vestiges de l'ancien Hôtel des Monnaies sont situés en zone de protection de l'église Saint-Gilles et du parc Pierre Paulus respectivement et sont inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural. Les rues Jourdan, de la Victoire et de l'Hôtel des Monnaies bordant la place sont en ZICHEE du PRAS. Le PRDD situe en « Périmètre d'Embellissement et de Mise en Valeur du Patrimoine » tout ce qui n'est pas en ZICHEE.*



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Historique et description du bien

Sur le lieu de la place se dressait autrefois l'Hôtel des Monnaies qui servit de 1880 à 1976 à la gravure, la fonderie, la presse et la frappe de pièces de monnaies de près de 22 pays. Après la décision de l'état en 1973 de transférer l'usine hors Saint-Gilles, les bâtiments furent rachetés par la Commune qui décida de les détruire en 1979 afin d'y implanter un complexe de logements sociaux. Néanmoins, à la fin des travaux de construction du métro en 1984, le lieu fut réaménagé en espace public faute de subsides de l'état. Seules les anciennes écuries et un pavillon à l'angle de la rue Jourdan seront épargnés des destructions. La nouvelle place créée porte depuis le nom de la première femme ayant siégée au sénat : Marie Janson.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



*Ci-dessus* : Vue aérienne de l'Hôtel des Monnaies en 1957 © Acronews

Le PPAS Janson approuvé, en 2013, confirme la fonction d'espace public de la quasi-totalité de l'ensemble, mais prévoyait un parking souterrain du côté de la rue de Moscou, destiné à compenser une diminution importante du stationnement en voirie. Depuis les idées ont évolué, et cette volonté de compenser la perte de stationnement perd du terrain. Le Contrat de Quartier Durable « Parvis – Morichar 2015-2019 » ne reprend plus ledit parking dans sa programmation.

#### Historique de la demande

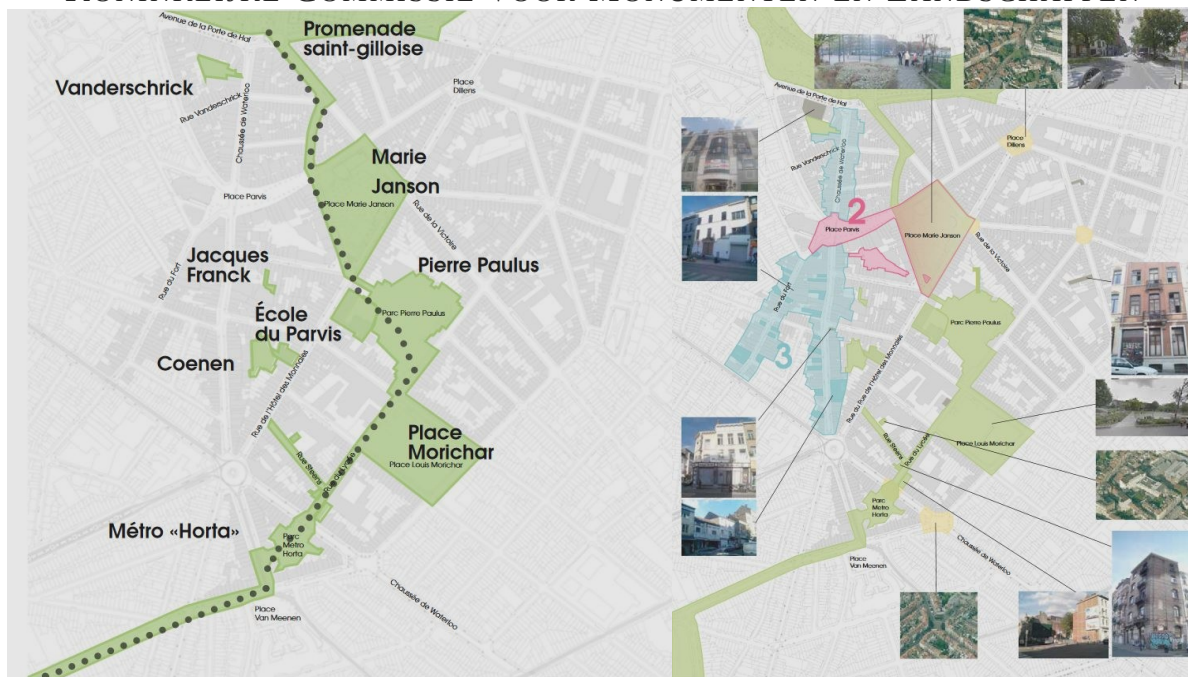
La CRMS a émis un avis sur le contrat de quartier durable « Parvis-Morichar » lors de son assemblée du 14/10/2015, dans lequel elle effectuait une série de remarques et recommandations d'ordre général dans l'objectif de contribuer à la réussite du projet. Une remarque spécifique était la demande de prolonger l'aménagement du parvis sur la rue Jourdan, jusqu'à la rue de la Victoire.

#### Analyse de la demande

Le Contrat de Quartier Durable « Parvis – Morichar inscrit la place dans un enchaînement plus vaste, celui de la « Promenade Saint-Gilloise », liant la place avec le Parc Pierre Paulus et les aménagements verts de la Porte de Hal. Une connexion avec le Parvis est aussi inscrite dans le Contrat. Ceci qui explique la prise en compte dans ce projet, d'une partie de la rue de Moscou, située hors périmètre de la place Janson, ainsi que le traitement particulier du carrefour permettant une certaine continuité avec le parc Pierre Paulus.



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



A gauche : plan de la promenade Saint-Gilloise inscrivant la place dans le parcours. A droite : plan de connexion de la place avec le Parvis. Source : dossier de base du Contrat de Quartier Durable Parvis – Morichar.



Photomontage aérien depuis l'est, des aménagements de la Place. Image tirée du dossier

L'aménagement du site s'organise autour d'une diagonale partant du carrefour Rue de la Victoire / Rue de l'Hôtel des Monnaies et aboutissant à proximité du Parvis. L'implantation d'un kiosque est prévue à cet endroit

Le long de la rue Jourdan, un espace minéralisé doté d'un kiosque et d'un parking vélo adjoint à l'ancien pavillon conservé, permet l'extension du marché du Parvis. Cet espace a été prévu pour accueillir des Food Trucks.



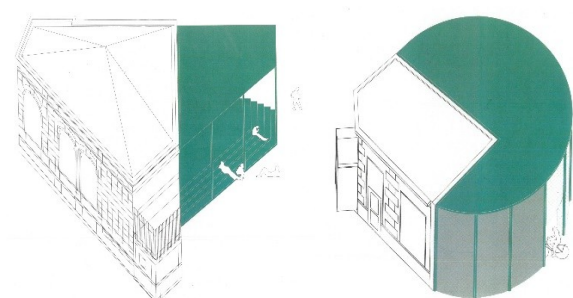
## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Dans la partie sud, l'essentiel des plantations existantes est conservé et complété afin de créer une petite canopée ; dans la partie est, un pavage avec joints herbeux est prévu, tandis qu'à l'ouest est prévu un environnement engazonné doté de noues ; le tout inscrit dans un réseau de parallèles, signature du paysagiste. L'aire de sport existante est conservée, et un patio est accolé aux anciennes écuries. Un plateau traversant est créé rue de l'Hôtel des Monnaies, afin de relier la place Marie Janson au parc Pierre Paulus.



Photomontage aérien depuis l'est. Zoom sur les aménagements de la Place. Image tirée du dossier



Ci-contre : Photomontage du patio accolé aux anciennes écuries et le parking vélo monté sur le pavillon non démoli. Images tirées du dossier

Page suivante : Photomontage des futurs aménagements, dont le kiosque, depuis l'angle avec le Parvis. Image tirée du dossier.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS tient à saluer les ambitions de requalification et de verdurisation de cet espace public. La poursuite de profil du Parvis dans la rue Jourdan répond aux remarques formulées par la CRMS dans son avis sur le Contrat de Quartier Durable « Parvis-Morichar » du 14/10/2015.

Toutefois elle émet des réserves sur certains points particuliers :

- La CRMS s'interroge sur la pérennité de la partie engazonnée, en effet cette dernière sera confrontée à une fréquentation et une utilisation intense ;
- Les aménagements prévus pour l'installation de Food Trucks entre les arbres dans la partie nord de la place ne paraissent pas compatibles avec la survie des arbres ; l'aller-venue et le stationnement régulier de camions risque d'endommager les systèmes racinaires des arbres, réduisant ainsi leur espérance de vie.
- La logique aurait voulu que la partie de la rue de Moscou proche de la rue de la Victoire (hors projet) soit également arborée au même titre que la partie soustraite à la circulation passante pour des raisons de continuité paysagère.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DU : mresibois@urban.brussels